




«Mes P@rcelles : l'outil indispensable pour réaliser votre déclaration PAC en toute simplicité»



Localiser vos îlots PAC, créer votre assolement, mesurer vos éléments topographiques, estimer les pourcentages de cultures, lister vos contrats MAE, tout cela est possible en quelques clics avec «Mes P@rcelles». Ce logiciel est très simple à utiliser et vous permet de réaliser votre déclaration PAC en toute sécurité. La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose trois formules au choix.

| | | |
|--|---|---|
| <p>Formule 1</p> <p>«Autonomie et Hotline»</p>  <p>Coût compris dans votre abonnement Contact : 05.62.61.77.45</p> <p><i>Les + de la formule :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Simple et rapide ✓ Données conservées pour la campagne suivante ✓ Accès confidentiel et sécurisé <p>Je réalise ma déclaration PAC, chez moi, depuis mon compte «Mes P@rcelles». J'exporte les îlots et parcelles vers TéléPAC. Je signe électroniquement ma déclaration.</p> <p>En cas de besoin, je dispose d'un manuel de déclaration et je peux téléphoner à la Hotline où un conseiller me répondra.</p> | <p>Formule 2</p> <p>«Accompagnement collectif»</p>  <p>Nous contacter au 05.62.61.77.45</p> <p><i>Les + de la formule :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en ligne sur poste informatique individuel ✓ Meilleure connaissance des nouvelles réglementations ✓ Pour la prochaine campagne, vous serez autonomes pour télé-déclarer avec «Mes P@rcelles» <p>Je me rends à une 1/2 journée d'accompagnement à la Chambre d'agriculture avec 8 autres agriculteurs, du 2 avril au 15 mai.</p> <p>Un conseiller spécialisé nous informe des évolutions PAC 2013 et des points de vigilance à avoir sur sa déclaration.</p> <p>Avec l'accompagnement du conseiller, je transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique.</p> | <p>Formule 3</p> <p>«Accompagnement individuel»</p>  <p>50 % de réduction cf. page 6 Contact : 05.62.61.77.13</p> <p><i>Les + de la formule :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseils personnalisés sur dossier par un conseiller spécialisé ✓ Vérification de votre dossier PAC par un organisme spécialisé ✓ Accompagnement pédagogique pour apprendre quelles manipulations effectuer en vue d'être autonome les années suivantes <p>Je prends rendez-vous avec un conseiller spécialisé de la Chambre d'Agriculture pour un conseil individualisé concernant ma déclaration.</p> <p>Le conseiller transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique du dossier.</p> |
| <p>Formule 4</p> <p>«Le conseil PACléo»</p> <p>42 € HT Contact : 05.62.61.77.13</p> <p><i>Les + de la formule :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Je sécurise le volet «conditionnalité des aides» ✓ Conseil personnalisé. <p>Après avoir réalisé ma déclaration PAC chez moi ou en collectif à la Chambre d'Agriculture, je prends rendez-vous avec un conseiller spécialisé. Celui-ci vérifie le respect des engagements liés à la conditionnalité (dossier PAC, aides animales, MAE,...).</p> | | |